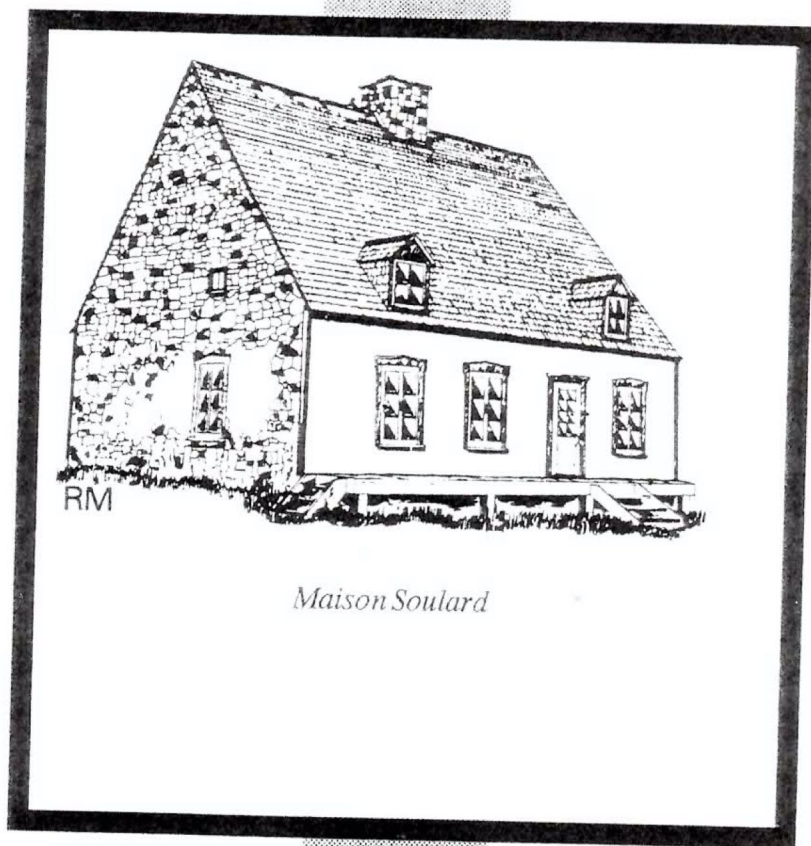


Bulletin de la Société d'histoire de Neuville

Vol. 1 N° 1 - Automne 1995



Maison Soulard

Nicolas Matte,

l'ancêtre

Félicité Angers,

peintre

Le régime seigneurial

en Nouvelle-France

À venir

9 décembre: atelier de généalogie

Le mot de la présidente

C'est avec grand plaisir que la Société d'histoire de Neuville lance le premier numéro de son bulletin qui paraîtra deux fois par année. D'abord destiné à vous les membres, ce bulletin a pour but de vous rejoindre et de vous informer sur les travaux du comité et les activités de la Société. Des articles de fond dans les domaines de l'histoire, de l'architecture, de l'art et de la généalogie y seront débattus.

Rappelons brièvement quelques faits qui firent la renommée du village de Neuville-Pointe-aux-Trembles. Tout d'abord, son site exceptionnel, bâti sur un étalement de terrasses regardant fièrement le fleuve; son histoire, non moins banale puisque ce village fut le théâtre du dernier combat naval (celui de la frégate l'Atalante) entre la France et l'Angleterre; puis une architecture plus qu'intéressante, on y compte un bon nombre de belles maisons de pierres qui témoignent, à une époque, de l'existence de plusieurs carrières et de la présence de maçons réputés. Quant à la vie artistique, elle n'est pas en reste, Antoine Plamondon s'y établit et immortalisa sur quelques-unes de ses toiles ses paysages (pensons au "Joueur de flûte" et à "La chasse aux tourtes"). À partir de 1852 et jusqu'aux années 1950, le village de Neuville-Pointe-aux-Trembles fut un lieu de villégiature à la mode. Des personnalités du monde politique et religieux y possédaient une villa.

Voilà ce qui motive les gens de la Société d'histoire, et nous comptons sur votre appui, afin que nous puissions réaliser nos mandats. De même qu'il incombe à chacun de vous de protéger et de sauvegarder l'authenticité et la beauté de nos lieux.

Bonne lecture à toutes et à tous et si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.

Sincèrement vôtre

Danielle Delisle

Résumé des activités du comité

- Janvier 95 - Constitution du comité
- Février - Élaboration d'une chartre
- Mars - Organisation du groupe de travail et distribution des tâches
- Avril-mai - Préparation de la première activité de la Société et de la campagne de promotion et de souscription
- Juin - Présentation du diaporama par monsieur Marc Rouleau
- Juillet - Recrutement d'un guide pour l'église de Neuville
- Août-septembre - Demande de subvention pour la restauration de deux tableaux d'Antoine Plamondon
- Octobre-novembre - Mise sur pied du bulletin de la Société et préparation de la prochaine activité

Liste des membres

Monique Albert	(Neuville)
Jean Angers	(Neuville)
Madeleine Angers	(Neuville)
Isabelle Asselin	(Neuville)
Charles Beaudet	(Neuville)
Raymond Béland	(Neuville)
Harold Bertrand	(Neuville)
Louis Blaquièrre	(Neuville)
Margot Bolduc	(Donnacona)
Lise Bourcier	(Neuville)
Hélène Bourque	(Saint-Augustin)
Jocelyne Boutin	(Neuville)
Jean Brabant	(Neuville)
Benoit Caron	(Donnacona)
Linda Carrier	(Ste-Foy)
Béatrice Chassé	(Québec)
Micheline Côté	(Donnacona)
Raymond Côté	(Neuville)
Carmen Couture	(Neuville)
Danielle Delisle	(Neuville)
Georges Delisle	(Neuville)
Luc Delisle	(Neuville)
Freddy Devito	(Neuville)
François Drolet	(Neuville)
Louise Drolet	(Neuville)
Paul-Eugène Drolet	(Neuville)
Lorraine Forget	(Neuville)
Marielle Fortin	(Neuville)
Évelyne Garneau	(Neuville)
Henri F. Gautrin	(Neuville)
Jocelyne Gauvin	(Neuville)
Lise Gauvin	(Neuville)
Louis Gauvin	(Neuville)
Pierre A. Gauvin	(Ste-Foy)
Maurice Grenier	(Neuville)
Gaétane Hardy	(Neuville)
Rosaire Hardy	(Neuville)
Robert Jasmin	(Neuville)
Nicole Julien	(Neuville)
Monique B. Larue	(Neuville)
Jean-Paul Létourneau	(Donnacona)
Jeanne Little	(Neuville)
Gérard Marcheterre	(Neuville)
Andrée Marcotte	(Neuville)
Alphonse Martel	(Neuville)
Madeleine Martel	(Neuville)
Monique Martel	(Neuville)
Françoise Morin	(Neuville)
Marguerite Morissette	(Québec)
Rémi Morissette	(Neuville)
Léopold Nickner	(Neuville)
Gisèle Pelletier	(Neuville)
René Pelletier	(Neuville)
Yves Raymond	(Neuville)
François Robitaille	(Neuville)
Viateur Robitaille	(Ste-Foy)
Marc Rouleau	(Neuville)
Claire Saint-Vanne	(Neuville)
Yvonne Vézina	(Neuville)



Histoire de l'art

Félicité Angers,

1854-1921

Neuville possède une bibliothèque qui porte le nom de "Félicité-Angers", mais sait-on le pourquoi de cette appellation?

Félicité Angers est une femme peintre qui est née et a vécu toute sa vie à Neuville. Elle est née le 13 juillet 1854, fille aînée de Marie-Angélique Savard des Écureuils et de Michel Cyrille Angers de Neuville. Elle est décédée le 23 juin 1921, des suites d'une méningite. Félicité Angers, soeur d'Henri Angers sculpteur et élève de Louis Jobin, ne doit pas être confondue avec sa cousine germaine du même nom, née à La Malbaie en 1845 et décédée à Québec en 1924, plus connue sous son nom de plume "Laure Conan".

Nous savons peu de choses du début de sa vie. Elle a fait ses études au couvent de Neuville, institution dirigée par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, pour devenir institutrice. Célibataire, elle a enseigné une grande partie de sa vie dans des écoles de rang.

Les débuts de sa carrière comme peintre et surtout de sa formation picturale sont du domaine de la pure spéculation. La tradition orale (ses neveux et nièces) nous dit qu'elle aurait pris quelques cours avec Antoine Plamondon qui résidait à Neuville. Cela est fort probable car on retrouve l'influence de celui-ci dans plusieurs de ses tableaux religieux mais Félicité Angers fut, avant tout, une peintre autodidacte qui a appris son métier à force de persévérance et de travail. La lecture d'une partie de son journal personnel, entre 1899 et 1915, nous apprend qu'elle peignait abondamment et depuis longtemps.

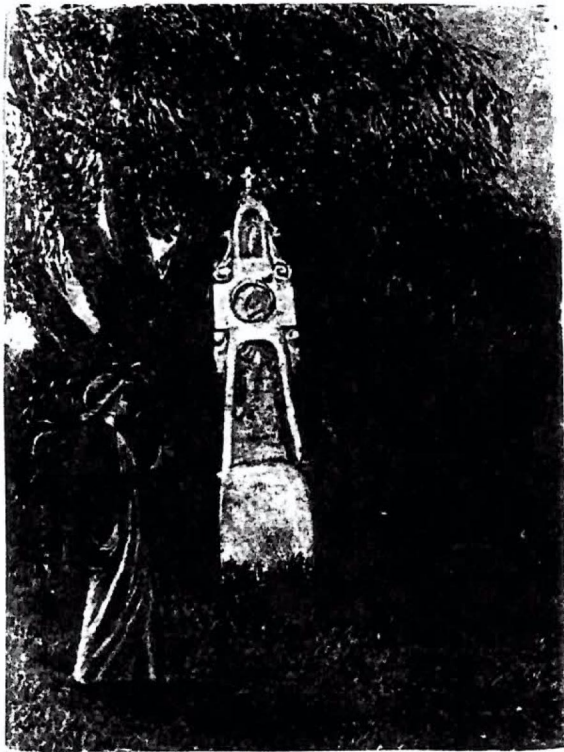
Tous les sujets l'intéressaient: tableaux d'inspiration religieuse, d'après les grands maîtres de la Renaissance qu'elle admirait par-dessus tout, portraits d'après nature ou d'après photographies, portraits



Félicité Angers, été 1900
Autoportrait
Huile sur panneau de bois

d'enfants morts dont les parents voulaient garder un souvenir et de très nombreux paysages peints en plein air, des premiers beaux jours du printemps à la fin de l'automne, à la manière des impressionnistes français.

Elle était bonne copiste ce qui lui permettait de peindre avec qualité les tableaux religieux et les portraits d'après photographies; par contre, dans ses portraits d'après nature l'absence de notions d'anatomie est flagrante. C'est dans ses petits paysages, peints sur le vif à l'extérieur, que Félicité



Félicité Angers, vers 1900
*Enfants admirant la stèle funéraire sculptée
par Henri Angers pour son père*
Huile sur carton

Angers a pu se réaliser sans contrainte. Elle peignait alors avec une fraîcheur et une spontanéité du dessin, avec de petits coups de pinceau délicats et un souci du détail qui lui étaient propres, complètement à l'opposé du style de ses oeuvres religieuses qu'elle voulait de facture classique et savante.

Ses paysages, composés de nombreuses vues de Neuville au tournant du siècle, sont des témoignages précieux pour notre histoire locale. Parmi ses sujets préférés on peut compter le vieux cimetière, l'église vue sous différents angles, les coteaux autour de la maison paternelle, les rives du fleuve avec ses nombreuses baies encore sauvages.

Félicité Angers était une femme cultivée, douée d'une grande curiosité intellectuelle. Elle lisait beaucoup et de tout. Ses lectures se composaient de romans, récits de voyages, oeuvres de sa cousine Laure Conan qu'elle empruntait à la bibliothèque paroissiale et surtout d'encyclopédies sur l'art qu'elle possédait et où elle puisait son inspiration. Elle était abonnée au *Soleil*, à l'*Opinion publique* et à de nombreuses annales religieuses.

Félicité Angers aimait aussi écrire des contes et des nouvelles qu'elle envoyait au *Soleil*, dans l'espoir de se faire publier. Elle a écrit de nombreuses pièces de théâtre qu'elle faisait jouer par des paroissiens, ce qui provoquait la colère du curé avec qui elle était souvent en conflit. L'été, elle visitait les musées de la ville de Québec et parfois, si elle trouvait un moyen de transport convenable, elle se rendait à La Malbaie pour rendre visite à sa cousine germaine Laure Conan. Elle a aussi entretenu une correspondance importante avec ses frères et soeurs et de nombreux cousins et cousines.

Comme on peut le constater, la bibliothèque de Neuville peut être fière de porter le nom de "Félicité-Angers" qui fut une femme polyvalente, peintre avant tout, mais aussi enseignante et amoureuse des livres et de l'écriture.

Marielle Fortin,
historienne de l'art

Les petites annonces de la Société d'histoire

Si vous avez de vieilles photos ou de vieux documents (contrats ou autres vieux papiers) dont vous ne savez que faire, pourquoi ne pas les céder à la Société d'histoire qui se fera un devoir de les conserver et de les mettre en valeur.

Vous pouvez nous contacter au numéro 876-3076.



Nicolas Matte, l'ancêtre¹

Le seul auteur des familles **Matte** portant ce nom, au Canada, aux États-Unis et ailleurs, c'est l'ancêtre **Nicolas Matte**, né le 8 décembre 1636 à Sainte-Geneviève-en-Bray², en France. Il était le fils de Charles Matte et de Barbe Harache³.

Nous ne savons que peu de chose de l'enfance du jeune Nicolas Matte, sauf qu'il fréquenta la classe où il apprit à lire et à écrire. Il signe très nettement les quelques contrats à son nom retrouvés dans les archives canadiennes.

De plus, nous savons que le jeune garçon a eu à suivre sa famille de Sainte-Geneviève-en-Bray, diocèse de Rouen, où il était en 1636, pour Saint-Saire, au même diocèse, où elle est domiciliée en 1671⁴.

C'est 27 ans plus tard qu'on retrouve Nicolas Matte en Nouvelle-France. Il est débarqué à Québec en 1663, au cours de l'été. De fait, on lit le nom de Nicolas Matte sur la liste du premier recensement en Nouvelle-France, effectué en 1666. Il est recensé avec les informations suivantes: habitant de 26 ans, domicilié à Notre-Dame-des-Anges⁵.

Quatre ans plus tard, le meunier de Dombourg⁶, Pierre Lafine, baillait à Nicolas Matte une habitation sur laquelle se trouvait "cinq arpents en valeur à la pioche avec une cabane". Les deux voisins sont Léonard Faucher et Lucien Talon. Matte s'obligeait à ensemercer la terre, la sarcler et la nettoyer, préparer la moisson, la couper, la battre et la vanner. Il devait aussi bâtir un hangar pour les grains et les légumes, faire un arpent de terre neuve⁷ par année, bref, pourvoir à l'entretien de la terre. En retour, Lafine paierait 40 livres⁸ par arpent nouveau, et Matte devait livrer la moitié des grains. Le bail est pour trois ans.

Une fois fixé, Nicolas Matte sent le besoin de fonder une famille. Il contracte donc mariage avec une fille du Roy, une Normande comme lui, Madeleine Auvray, le 12 octobre 1671 à Québec.

Moins d'un an et demi après l'entente avec Pierre Lafine, Nicolas Matte aliénait son bail et se faisait concéder une terre qui devait être par la suite le bien ancestral. Le 31 mai 1672, le seigneur de Dombourg (Neuville), Jean-François Bourdon octroye au colon deux arpents de terre de front, sur le fleuve Saint-Laurent, par quarante arpents de profondeur "dans les terres à commencer à la haute marée et finir à la fins desdits quarante arpents complantés en haut bois". Les voisins sont Denis Gentil au sud-ouest et le seigneur lui-même au nord-est. En 1964, la terre est la propriété de Pierre Warren⁹.

Matte avait droit de pêche et s'obligeait à tenir feu et lieu sur sa terre, à laisser passer les chemins qui seraient jugés utiles et nécessaires à la commodité publique, à faire moudre ses grains au moulin de la seigneurie, etc.

Tout en vaquant aux travaux de la terre, Nicolas Matte et son épouse Madeleine Auvray voient également à faire croître leur famille. Le recensement de 1681 nous décrit cette famille comme suit: Léonard 10 ans, Françoise 8 ans, Laurent 5 ans, Jeanne 3 ans. Deux autres garçons et cinq filles viendront compléter les onze branches de ces deux ancêtres Matte et Auvray.

Le plus jeune enfant du couple n'était pas encore né que les aînés laissaient le foyer pour se marier. En effet, Françoise unit son destin à François Laroche à Neuville, le 14 février 1695 et Jeanne à Jacques Bourgoin, aussi à Neuville, le 3 novembre de la même année. Les autres suivront.

Mais il y a aussi les épreuves. Léonard décède alors qu'il est encore adolescent et Marie, la 8e enfant, quitte les siens en 1698. De même, Jeanne, mariée depuis seulement 8 ans décède en 1703.

Les onze enfants du couple Matte sont dans l'ordre: Léonard, né à Neuville et décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 3 août 1698; Marie-Françoise, née à Neuville en 1675; Laurent, né à Neuville en 1677 et marié à Françoise Sylvestre; Marie-Jeanne, née à Neuville; Nicolas, né à Neuville en 1682 et marié à Neuville à Marie-Angélique Coquin; Marie-Madeleine, née à Neuville en 1685 et mariée à Noël Pelletier en 1703; Marie-Anne, née en 1687 à Neuville et mariée à Romain Dubuc en 1709; Marie, née le 3 novembre 1688 et décédée le 10 du même mois; Alexis, né le 14 février 1692 et marié à Marie-Françoise Carpentier en 1721; Marie-Louise, née le 20 juillet 1694 et mariée en 1714 à Jean-François Constantineau; et le dernier enfant, Marie-Angélique, née le 22 juin 1697 à Neuville et mariée en 1717 à Joseph Garnier.

A Neuville, la descendance de Nicolas Matte est bien présente avec les familles Benoît Matte, Paul Matte, Richard Matte, Réjean Matte, Dominique Matte, François Matte, André Matte, Valère Matte,

Rodrigue Matte, Marcel Matte, Léo-Paul Matte, Vianney Matte, etc.¹⁰

Est-il besoin de rappeler que Soeur Dina Bélanger, béatifiée le 20 mars 1993 à Rome, est la fille de Séraphina Matte de Neuville mariée à Olivier-Octave Bélanger à Neuville le 22 juin 1896. Dina Bélanger est née en 1897 et décédée en 1929.

Rémi Morissette

¹ Un résumé tiré des mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française, Vol.IV, No 1, pp.19-22, janvier 1950.

² La province de Normandie ou département de la Seine-Maritime actuelle en France, se divise en trois grands arrondissements: Havre, Rouen et Dieppe. Parmi la vingtaine de cantons dieppois, vous trouvez celui de Saint-Saën avec ses quinze communes dont celle de Sainte-Geneviève-en-Bray.

³ Des documents la nomment aussi Barbe Horace.

⁴ C'est ce que nous révèle son acte de mariage en cette année 1671.

⁵ Cette seigneurie de Notre-Dame des Anges est nul autre que "Charlesbourg" aujourd'hui.

⁶ Neuville portait le nom de Dombourg à cette époque.

⁷ Lire déboiser et défricher.

⁸ La livre d'alors équivalait à peu près à notre dollar.

⁹ Le Terrier de Neuville, par Marc Rouleau, Feuillet 122 et carte de Marc Rouleau, histoire des terres, première concession, 1667-1980.

¹⁰ La bibliographie pour cet article comprend les deux sources suivantes: "Nos ancêtres", Vol. 12, pp.119-127, Gérard Lebel, 1986 et le Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730, René Jetté, 1983.

Atelier de généalogie

Ne manquez pas la prochaine activité de la Société d'histoire de Neuville: un atelier d'initiation à la généalogie sous la direction de Rémi Morissette, auteur de plusieurs recherches généalogiques sur les familles de Neuville.

Que vous soyez de Neuville ou d'ailleurs, en un après-midi, l'atelier vous donnera l'information suffisante pour compléter votre lignée et vous permettra de retracer une bonne partie de vos ancêtres. Cette activité s'adresse aux membres seulement et sera une bonne occasion de se connaître. Des cartes de membres seront offertes à l'entrée pour les personnes désirant se joindre au groupe. Un livre de généalogie, Les Européens au Canada: des origines à 1765, sera tiré parmi les membres présents. Veuillez confirmer votre présence en téléphonant au 876-2341. Cette activité aura lieu:

le samedi 9 décembre
à la bibliothèque Félicité-Angers
758, route 138 Est, Neuville
à 13h30
(entrée sur le côté droit de l'école Courval)



Le régime seigneurial

Le Québec a vécu sous le régime seigneurial, de 1608 à 1859. Ce système de tenure des terres était basé sur le système féodal qui existait partout en Europe au XVIIe siècle. Cependant, ici, le roi proposa une organisation beaucoup plus souple qu'en France.

La juridiction sur une étendue de terre, généralement en bordure du Saint-Laurent, était accordée en fief ou seigneurie à un personnage important de la nouvelle colonie.

Ces seigneuries avaient des dimensions variées. Celle de Dombourg ou Neuville, avait 2 lieues (6 milles) de front sur 4 lieues (12 milles) de profondeur. Au début, le droit de concéder des seigneuries avait été donné à la *Compagnie des Cent Associés*, formée par le cardinal Richelieu. La compagnie contrôlait tout le commerce de la colonie, ainsi que la traite des fourrures. En compensation, elle devait faire venir des colons pour peupler le pays. Elle ne s'intéressa qu'à la traite des fourrures et ignora ses devoirs de peuplement.

En 1664, Colbert concéda les droits de propriété et les droits féodaux à la *Compagnie des Indes occidentales*; c'est cette compagnie qui devait distribuer les seigneuries. La compagnie, comme celle des Cent Associés, n'avait aucun intérêt à la tenure des terres. Son seul souci était le commerce, surtout celui des fourrures.

Le Barrois, l'agent de la compagnie dans la colonie, présenta un mémoire le 18 août 1664 demandant qu'à l'avenir, les concessions de terre soient faites par l'intendant en présence de l'agent de la compagnie et que tous les titres soient donnés au nom de la compagnie. Cette proposition fut acceptée, et jusqu'en 1676, presque toutes les con-

cessions de seigneurie furent faites par l'intendant seul. En 1676, le roi, par un édit à Frontenac et Duchenaux, leur donne le droit de concéder des seigneuries "qui veut que les concessions ne soient accordées qu'à condition d'en défricher les terres et les mettre en valeur et qu'autrement elle serait nulle".

Le seigneur n'était donc pas propriétaire des terres. Il était l'agent de l'état qui devait voir au peuplement et au défrichage du pays. Il avait des obligations et des prérogatives. Il devait faire acte de foi et hommages devant le gouverneur, représentant le roi. Cette cérémonie avait lieu au Château Saint-Louis. Par cet acte il se reconnaissait comme étant vassal du roi.

Quarante jours après chaque mutation, il devait présenter un *aveu et dénombrement*. Cela consistait à faire un relevé complet de l'état de sa seigneurie, indiquant le nom de ses censitaires, la grandeur de leur terre et le montant des *cens et rentes*. Il devait aussi respecter certaines réserves royales, comme la défense de couper les chênes, d'extraire les minerais, etc. Et enfin, il avait l'obligation de développer sa seigneurie sous peine de forfaiture.

Il avait les droits suivants:

Les cens et rentes étaient un montant très minime que le censitaire devait payer chaque année au seigneur, pour chaque arpent de front de sa concession.

Le droit de lods et vente était payable par l'habitant à chaque mutation, que ce soit par vente, don ou héritage, excepté en ligne directe. Le seigneur avait droit à un douzième de la valeur de la terre. Mais habituellement il donnait un rabais du tiers.

Les droits de banalité ne s'appliquèrent en Nouvelle-France qu'aux moulins à farine. Le

seigneur était obligé de construire et d'entretenir un moulin à blé pour le besoin des habitants. S'il ne le faisait pas, l'intendant pouvait donner ce droit à un particulier. Chaque habitant était obligé de faire moudre son blé au moulin du seigneur et il payait le quatorzième minot pour les frais.

Le droit de corvée permettait au seigneur d'obliger ses censitaires à fournir gratuitement un, deux ou trois jours de travail pour la construction des chemins, etc.

Le droit de pêche était le droit qu'avait le seigneur d'exiger un poisson sur onze de ceux pris par le censitaire.

Sur **le droit de grève**, on dit "à moins que son titre de concession ne le mentionne, le seigneur n'avait pas le droit de propriété, passé la marque de la plus haute marée, et ce droit ne fut que très rarement accordé au seigneur".

Au début de la colonie, la fonction de seigneur était beaucoup plus un fardeau pécuniaire pour le seigneur, qu'une source de revenu. L'on peut donc se demander pourquoi ceux-ci acceptaient cette tâche.

Pour bien saisir les motifs des seigneurs, il faut se rappeler que sous le roi Louis XIV, la noblesse française était surtout une noblesse terrienne qui possédait d'immenses fiefs. Les premiers notables établis au Canada, croyaient qu'en acceptant des seigneuries et en les développant, ils obtiendraient du roi la faveur d'accéder à la noblesse. Effectivement, plusieurs Canadiens furent anoblis pour avoir servi le roi, comme seigneur colonisateur ou comme militaire. Citons les Hébert, Couillard, Hertel, Boucher, Le Moyne, Dupont de Neuville, etc.

À Neuville, en 1835, le montant des *cens et*

rentes, pour une terre de 2 arpents sur 40, était de 4 livres tournois plus un chapon, payable à la Saint-Martin.

Le droit le plus onéreux était celui des *lods et ventes*, soit 8% du prix de vente d'une terre. Quant au droit de *pêche*, ici, le seigneur n'exigeait que le trentième poisson. En plus il payait les barriques et le sel pour les conserver.

Lors de l'abolition du régime seigneurial en 1854, tous les engagements du censitaire envers le seigneur devinrent caducs, sauf la rente. Le censitaire avait le choix entre payer le capital, environ 60 dollars, ou continuer à payer annuellement.



Plan des seigneuries de Portneuf en 1830, par Pierre Gosselin, tiré de: Abbés Gatién, Gosselin et Fortier: Histoire du Cap-Santé, 1955

En 1940, le gouvernement du Québec paya le résidu du capital impayé aux seigneurs et demanda aux municipalités de percevoir la rente de ceux qui ne l'avaient pas rachetée.

À Neuville et la Pointe-aux-Trembles, plusieurs cultivateurs payèrent cette rente, environ 1,00\$ à 2,00\$ par année jusqu'à son abolition complète vers 1970.

Marc Rouleau

